



Objectif

Les salariés ont la possibilité de [saisir leur EDF en ligne](https://www.mra.mu/index.php/eservices1/individual/employee-declaration-form-edf) (<https://www.mra.mu/index.php/eservices1/individual/employee-declaration-form-edf>) directement sur le site de la MRA.

Cependant, afin de garantir un calcul exact de la taxe PAYE, il est nécessaire de réintroduire ces éléments EDF dans **Payroll Mauritius**.

Comment faire ?

Afin d'éviter de ressaisir ces éléments manuellement, il convient pour cela d'exporter le fichier EDF des Salariés en [vous connectant à la MRA en tant qu'employeur](https://eservices3.mra.mu/corporate/login) (<https://eservices3.mra.mu/corporate/login>) avec votre nom d'utilisateur (ERN) et votre mot de passe, et de choisir la période pour laquelle vous souhaitez récupérer les EDF soumis.

Le fichier récupéré se présente alors sous cette forme :

	A	B	C	D	E	F
1	National ID No. / Non-Citizen ID No.	Surname	Other Name(s)	Total Exemptions, Reliefs and Deductions	Has employee submitted an EDF for another employer	Date on which EDF was submitted
2	M2004197531D	MAINGARD	Emilie	356000	NO	20210812 09:29:48
3	S14119636516G	SOWEE	Neerma	334652	YES	20210811 16:31:54

Il vous suffit alors de réimporter ce fichier dans **Payroll Mauritius**.

The screenshot shows the Payroll Mauritius web interface. In the 'Salariés' section, the 'Import' button is highlighted with a red arrow labeled '1'. Below it, the 'Choisissez Fichier' button is highlighted with a red arrow labeled '2'. An 'Open' file dialog box is open, showing a list of files. The file 'Fichier EDF de ACME des salariés qui ont soumis en ligne' is selected, highlighted with a red arrow labeled '3'. The 'Open' button at the bottom right of the dialog is highlighted with a red arrow labeled '4'.

Pour cela, dans la section 'Salariés ', cliquez sur le bouton **[Nouveau][v]** et choisissez l'option « **Import** » (1) : puis cliquez sur le bouton **[Choisissez Fichier]** (2), choisissez alors le fichier téléchargé à partir de la MRA qui se trouve sur votre ordinateur (3)(4) :

Cliquez ensuite sur le bouton **[Envoyer]** (1) ; l'assistant de mappage des zones de la feuille Excel vous est présenté : cliquez dans la colonne « Association » en face de la ligne **National Indent No** et sélectionnez la colonne présentant les N° ID des Salariés (colonne A) (2)

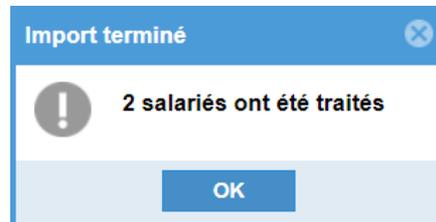
Poursuivez la même manipulation avec le **EDF Total exemption** (colonne D) (3) et si l'employé a déjà **soumis un autre EDF pour un autre employeur** (Colonne E) (4) et la **Date à laquelle l'employé a soumis son EDF à la MRA** (5) validez votre saisie en cliquant sur le bouton **[Fermer et Actualiser la liste]** (6).

L'assistant vous prévisualise l'importation qu'il va effectuer :

Confirmez en cliquant sur le bouton **[Import]**.



Après quelques instants, un message vous informe de la bonne fin de l'opération :



Félicitations, les montants totaux de l'exemption EDF pour vos Salariés sont désormais à jour dans le Système qui sera à même de calculer le PAYE désormais.

Rappel : Un Salarié qui ne soumet pas sa déclaration MRA ne bénéficie pas du seuil d'exemption et est taxé systématiquement au taux de 15%. Il vous appartient, dans **Payroll Mauritius**, d'ajuster le Montant Total Exonération EDF dans l'onglet 'EDF' à zéro dans la fiche des Salariés qui seraient dans ce cas.